

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018 - 20h30

Présents : Mmes LIVENAIIS Magali, BELAIR Nadine CARPENTIER Gisèle, ROUGIE Sandrine, Mrs CASTANET Philippe, DALE Sébastien, GAVET Jean-Philippe, LACOMBE Patrice, LENOIR Sylvain, LEVET Daniel, MAURY Alexis, PEYRUS Florent.

Absents excusés : BOUYSSOU Eveline (pouvoir à Mme CARPENTIER Gisèle), M. DELNAUD Gervais (pouvoir à M. LEVET Daniel),

Secrétaire de séance : Nadine BELAIR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du 12 juillet 2018 : *Adopté à l'unanimité.*

Création d'un poste d'adjoint technique

L'agent d'entretien de la commune, à 7 heures hebdomadaires, était mise à disposition à raison de 5 heures hebdomadaires au SIVU L'Age Tendre pour faire le ménage à l'école depuis quelques années.

En raison de l'ouverture du groupe scolaire à St Sozy depuis le 1er septembre 2018, l'ensemble des agents communaux du RPI qui étaient mis à disposition du SIVU par les communes, depuis quelques années, a été transféré au SIVU.

Ainsi, afin de garder un temps ménage pour la mairie et pour la salle des fêtes, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour ce même agent, à raison de 2 heures hebdomadaires. Une fois celui-ci ouvert et les formalités administratives effectuées auprès du CDG, le poste à 7 heures hebdomadaires sera fermé.

→ Adopté à l'unanimité.

Instauration du droit de préemption sur les fonds de commerce sur la commune de Saint-Sozy

La CCI du Lot et la Chambre des Métiers ont été saisies afin d'instaurer le droit de préemption sur les fonds de commerce sur l'ensemble de la commune de Saint-Sozy. Ces chambres consulaires ayant émis un avis favorable, il convient d'instaurer ce droit de préemption par délibération.

→ *Adopté à l'unanimité.*

Ventes immobilières

- M. HOYEZ met une option sur le lot N° 5 du lotissement (945 m²). Le lot n°10 quant à lui redevient disponible, les éventuels acquéreurs s'étant désistés.

→ *Adopté à l'unanimité.*

- Vente d'un bien rue du Dr Gouygou pour un montant de 100 000 € TTC : la vente a été proposée aux locataires. M. et Mme ROLAND Pascal se sont prononcés favorablement pour acheter ce bien.

Le cabinet Aterplo de Brive a fait le diagnostic : pas de termites, un capricorne dans l'appentis, aucune contrainte pour la mairie

Le diagnostic est valable 6 mois et comporte une clause permettant de refaire gratuitement une fois le diagnostic si le bien n'est pas vendu.

→ *Adopté à l'unanimité.*

- Maison DELBREIL : devis réparation d'un montant de 300 €. En attente de location.

- Un logement est à louer au-dessus de la poste.

Rapports des commissions communales, syndicales et intercommunales :

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable :

➤ Validation des entreprises retenues pour la réduction des fuites. La SARL Brousse a été retenue pour un devis de 317 803 € HT

➤ Bornage du château d'eau : Il se fera. La mairie doit refaire le chemin. Le syndicat se charge de faire faire un devis pour la clôture et la réfection du chemin.

CC CAUVALDOR

Commission Sports : Gymnase : Les attributions ont été faites. L'école est prioritaire. Les enseignantes choisiront les plages horaires.

La CLECT (Commission locale d'Évaluation des Charges Transférées) : Validation du processus d'attribution compensatoire CIAS de Gramat et Souillac.

SIVU : Réunion des maires, des adjoints et du SIVU. Les maires siégeront au SIVU pour prendre certaines décisions. Le SIVU doit faire de nouveaux statuts ainsi qu'un règlement intérieur.

- Le fonctionnement du RPI est à la charge du SIVU
- Le bâtiment est à la charge de la mairie de Sain-Sozy
- Les cantonniers de Saint-Sozy s'occuperont de l'entretien du bâtiment et tondront la pelouse
- Le SIVU réglera l'eau et l'électricité et toutes les charges locatives inhérentes au bâtiment

Travaux école :

- Les stores du dortoir vont être changés et remplacés par des rideaux occultant. Les stores seront transférés dans la classe de maternelle (GS-CP) qui n'en possèdent pas alors qu'ils sont nécessaires
- Un portillon sera installé derrière l'école
- L'architecte doit régler le problème de la castine : un devis pour poser de l'enrobé est en cours.

Utilisation de la cantine de l'ancienne école :

Certaines associations sportives souhaitent occuper la cantine de l'ancienne école après les épreuves sportives qui se déroulent sur le stade.

Après de longs débats, il est soumis au vote cette proposition pour un accord de principe : 13 POUR – 01 CONTRE (Sylvain LENOIR)

Cependant, une convention sera proposée à chaque association. Avant de la proposer aux associations utilisatrices, une convention sera élaborée en interne.

Questions diverses :

- Réfection d'un muret chemin du buis : Devis de l'APIE : 2500 €. Quelques élus iront voir sur place.
- Cérémonie du 11 novembre : Une expo sera organisée par le pôle de Martel-Payrac-Souillac-Rocamadour de CAUVALDOR. CAUVALDOR demande à ce que chaque commune verse une subvention à la FNACA, qui coorganise l'exposition. Les anciens combattants de Saint-Sozy feront imprimer un livret et demande à la mairie une subvention. Une réunion de travail ayant lieu le 13 septembre à laquelle Madame le Maire assistera, ce sujet sera rediscuté lors du prochain conseil municipal.
- Voirie CAUVALDOR : Proposition de routes à refaire pour 2019
- Une partie des WC de la salle des fêtes a été refaite cet été par les entreprises LACOMBE et PICOULET
- PCS : Réunion publique le 25 septembre 2018 à 18 h
- La voiture épave à la lagune sera enlevée prochainement
- Rencontre avec le foot :
 - la tonte et le traçage du terrain seront désormais effectués par les cantonniers de St Sozy
 - les associations utilisatrices des vestiaires devront les laisser propres après utilisation
 - les caillebotis du vestiaire sont à vérifier et radiateur qui ne fonctionne pas
 - demande de salle pour faire goûter les enfants : prêt du préau de l'ancienne école
 - filets à réparer
 - concernant le problème de l'éclairage qui lâche faute de puissance suffisante au bout d'un certain temps : un devis sera demandé à ENEDIS pour installer le tarif jaune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

*Compte-rendu non exhaustif rédigé par Nadine BELAIR
Qui devra être approuvé lors du prochain Conseil Municipal*